

Pour tous les adhérents (Plongeurs, Apnéistes et nageurs)

La rentrée aura lieu le :

Jeudi 17 septembre 2020 à 20h30
piscine ORGEVAL (stade Georges HEBERT Reims)

Mesures COVID 19

Port du masque obligatoire dans l'enceinte de la piscine sauf pendant la pratique de l'activité.

Utilisation des vestiaires : précisions à venir.

Distanciation, lavage des mains : précisions à venir,

Jauge - nombre de personnes simultanément : précisions à venir,

Protocole de désinfection du matériel avant et après chaque séance.

Auto-questionnaire COVID_19 à remplir, signer et remettre avec votre dossier d'inscription.

Entraînements

Les entraînements auront lieu à la piscine **Orgeval** les :

- ◆ pour les plongeurs, nageurs : lundis et jeudis de 20h30 à 22h30.
Les séances bouteilles ne commenceront qu'à partir du 28 septembre 2020.
- ◆ pour les apnéistes : lundis de 20h30 à 22h30

Les entraînements auront lieu à la piscine **Château d'eau à partir du 18 septembre 2020** :

- ◆ pour les apnéistes : le vendredi de 20h00 à 21h30 (piscine mutualisée avec les clubs GASM et RPA).

Rappel : pas de séances d'entraînements pendant les congés scolaires

Inscriptions

Afin de vous inscrire pour une nouvelle année, veuillez retourner votre dossier d'inscription COMPLET

1°) par **courriel** (documents au format pdf) à : claudesbernardin@laposte.net
Alors votre chèque nous sera remis lors de votre première séance de piscine et en tout état de cause avant le 5 octobre 2020 Aucune inscription ne sera enregistrée sans remise de chèque(s).

2°) ou par **courrier** à : **Archimède club, Claude BERNARDIN,**
1 bis rue de la libération 51370 SAINT BRICE COURCELLES

3°) ou **le remettre** à Claude ou Véronique **le jour de la rentrée (le 17/09 et séances suivantes).**

Attention, afin d'éviter une gestion trop importante et fastidieuse des pièces manquantes, seuls les dossiers complet seront acceptés.

Votre dossier d'inscription COMPLET est composé de :

- ◆ Le **bulletin d'inscription** ci-joint que vous aurez rempli et complété, n'oubliez pas de donner votre adresse mail de manière lisible !.
- ◆ L'auto-questionnaire COVID_19 de la FFESSM complété et signé,
- ◆ Le **règlement** correspondant à votre activité.
 - ◆ *Si vous souhaitez effectuer un paiement échelonné, merci d'établir deux chèques, chacun d'un montant de 50% de la somme due, tous deux datés du jour d'inscription. Le premier sera débité à la rentrée, le second sera encaissé fin décembre.*

- ◆ Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'activité (ou CACI).
 - ◆ Une copie (numérisée au format pdf) de votre certificat médical est à transmettre impérativement au secrétariat, de préférence par mail : claudebernardin@laposte.net Stop à la copie papier!
 - ◆ *si vous avez donné votre CACI la saison passée et qu'il est toujours valide, il est inutile de le re-fournir. OBLIGATOIRE dans le cas contraire !*
- ◆ Pour les mineurs : une **autorisation parentale** de pratiquer l'activité.
 - ◆ Cette autorisation parentale est téléchargeable sur notre site avec le lien suivant:
<http://www.archimede-club.org/wp-content/uploads/2019/09/Autorisation-parentale-Plongée.pdf>

Visite médicale

Pour pratiquer toute activité, vous devez être en possession d'un certificat médical de moins d'un an. Votre cotisation comprend le prix de la visite médicale auprès d'un médecin fédéral spécialiste de la plongée. Le prix de cette visite ne peut en aucun cas être déduit de votre cotisation. Vous pouvez prendre rendez-vous à ces numéros :

Médecin fédéral centre hyperbar : ☎ 03 26 78 48 75
Docteur Cusimano Alain ☎ 03 26 87 72 12

Une copie (numérisée au format pdf) de votre certificat médical est à transmettre impérativement à Claude, de préférence par mail : claudebernardin@laposte.net STOP à la copie papier

- N'oubliez pas de conserver l'original de votre certificat médical -

Assurances

Votre licence fédérale inclut une **assurance en responsabilité civile** (ARC), mais exclut toute garantie à titre personnel. Vous pouvez souscrire une **assurance individuelle accident** (AIA) proposée par la FFESSM par l'intermédiaire du cabinet LAFONT AXA (loisir ou loisir Top niveau 1, 2 ou 3).

Nous vous proposons d'y souscrire par l'intermédiaire du club au moment de l'inscription en cochant la case appropriée. Vous aurez la possibilité à la réception de votre licence d'y souscrire directement sur le site fédéral. Vous trouverez d'autres précisions et le détail des garanties sur le site de la FFESSM ; www.ffessm.fr ou www.cabinet-lafont.com

Pour les moniteurs qui encadreront des élèves, le club prend en charge le coût de l'assurance complémentaire sur la base du tarif "**loisir 1 (base)**" pour les E1 et "**loisir 2 (base)**" pour les autres encadrants (y compris moniteur apnée).

Renseignements

Le Président Armand PATTEIN tel : 06 14 30 66 75
Le secrétariat Claude BERNARDIN tel: 06 63 12 57 31

Vous trouverez d'autres précisions sur notre site : www.archimede-club.org

Baptêmes

Des baptêmes de plongée seront organisés tous les jeudi selon les demandes.

Pour prendre rendez vous, contactez : www.archimede-club.org ou Allez sur cette page : http://www.archimede-club.org/spip.php?page=archi-article&id_rubrique=1&id_article=21
ou contactez le président.

Cotisation 2020 - 2021

La saison passée a été écourtée de 12 semaines sur les 33 qu'elle aurait dû courir. (soit - 36%).
La cotisation 2020-2021 tient compte de cette annulation pour tous les adhérents de la saison passée 2019-2020.
Une réduction de cotisation intervient donc sur la part "Adhésion " uniquement (et pas sur les parts "licence-40,34 €" et "visite médicale- 25€" qui sont des frais fixes indépendants du nombre de semaines de la saison).
De ce fait la réduction est plus faible sur un deuxième adhérent et encore plus faible sur un troisième adhérent.

Voir sur la fiche d'inscription.